

Adresse postale : Stade cynophile Jean-Fisher Chemin du Pâquis 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Site Web : <http://www.clubcanindeodatien.fr/>**BULLETIN D'ADHESION**

PROPRIETAIRE : NOM : Prénom :
"CONDUCTEUR " : NOM : Prénom :
N°, rue
Code Postal Localité.....
TéléphoneEmail

CHIEN : NOM : RACE :
SEXE : M F : INSCRIT au L.O.F. Oui non
Né le : N° d'IDENTIFICATION (obligatoire) :
Date des dernières vaccinations (antirabique ou autre) :

L'adhésion est valable pour 12 mois du mois de au mois de 201....

Elle entre automatiquement l'acceptation et le respect des Statuts, du règlement intérieur et des Sanctions prévues. Toutes ces informations se trouvent résumées dans la plaquette du club; sur simple demande, vous pouvez consulter les statuts dans leur intégralité.

L'assurance : le "conducteur" et son chien sont couvert soit par la *Responsabilité Civile* du propriétaire du chien, soit par *l'Assurance liée à la licence S.C.C.* (si la licence est demandée); de plus, *l'Assurance du club* couvre le chien pour les dommages qu'il peut causer à autrui, dans toutes les activités pratiquées au sein du club.

Fait à Saint Dié des Vosges, le Signature :

Ce bulletin d'inscription doit être accompagné


1. D'une lettre de votre assureur attestant que votre chien est bien couvert par votre "**Responsabilité Civile chef de famille**"
2. Du montant de la cotisation : 90€, en espèces ou par chèque, à l'ordre du Club Canin Déodatien.
3. De la déclaration en Mairie à jour, uniquement obligatoire pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories.

⇒ A signaler que des tarifs dégressifs vous sont proposés, en cas :

- soit de chômage (avec justificatif récent) : 55€,
- soit d'inscription d'autre chiens appartenant au même adhérent : 15€ par chien supplémentaire

Consultez-nous.

Pour plus d'informations (responsables, entraînement, alimentation canine), demandez la plaquette.

 Dès que votre adhésion sera enregistrée, la trésorière vous remettra votre carte d'adhérent au Club Canin